

En 2014, le déficit public atteint 4,0 % du PIB, le taux de prélèvements obligatoires se stabilise à 44,7 % du PIB

Avertissement : chaque année, l'Insee publie fin mars une première évaluation des comptes nationaux des administrations publiques sur l'année écoulée, correspondant à celle réalisée pour la notification de la dette et du déficit publics à la Commission européenne. La publication de 2015 présente de légers changements méthodologiques concernant la dette :

- Les prêts accordés à des états étrangers par l'Agence Française de Développement (AFD) et bénéficiant de la garantie de l'État français sont maintenant inclus dans les actifs et passifs de l'État en comptabilité nationale. Ce traitement a un effet de +3,0 Md€ sur la dette de Maastricht fin 2014, il n'a pas d'effet sur la dette nette.
- Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) est intégré au champ des administrations publiques à compter de cette publication. Sa dette à la fin 2014 s'élève à 2,1 Md€. Il détient 3,1 Md€ de parts d'OPC. L'intégration du FGDR augmente donc la dette de Maastricht et la dette nette (qui ne tient pas compte des actifs détenus sous forme d'actions ou de parts d'OPC).
- Enfin, les crédits commerciaux faisant l'objet d'affacturage « sans recours » contre les administrations publiques sont maintenant intégrés à la dette de Maastricht. L'effet est de +0,4 Md€ fin 2014, dans la catégorie « crédits à court-terme ».

Ces trois changements de méthode sont intégrés sur la totalité de la période 1995-2014. Ils n'entraînent donc pas de rupture de série entre 2013 et 2014. Plus de détails concernant ces révisions de la dette publique sont disponibles dans la « Note méthodologique simplifiée » accompagnant la publication de la dette du quatrième trimestre 2014 (Informations Rapides n° 74).

Ratios de finances publiques

	En % du PIB			
	2011	2012	2013	2014
Déficit public	-5,1	-4,8	-4,1	-4,0
Dette publique (brute ou « au sens de Maastricht »)	85,2	89,6	92,3	95,0
Dette publique nette*	76,9	80,6	83,5	86,3
Recettes publiques	50,8	52,0	52,9	53,2
Dépenses publiques	55,9	56,8	57,0	57,2
Prélèvement obligatoires	42,6	43,8	44,7	44,7

Sources : Insee, DGFIP, DGTrésor, notification de mars 2015.

* La dette publique nette est égale à la dette publique brute moins les dépôts, les crédits et les titres de créance négociables détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs de l'économie.

Le déficit public pour 2014 s'établit à -84,8 milliards d'euros, soit -4,0 % du PIB, contre -4,1 % du PIB en 2013. En part de PIB, les recettes progressent de 52,9 % à 53,2 %, un peu plus vite que les dépenses, dont le poids dans le PIB passe de 57,0 % à 57,2 %, plus haut historique. Le taux de prélèvements obligatoires est stable à 44,7 % du PIB.

Les dépenses progressent de 1,6 % en 2014 contre +1,8 % en 2013.

Les dépenses progressent de 1,6 % en 2014 contre +1,8 % en 2013. Les dépenses de fonctionnement sont notamment en hausse de 1,3 % alors que la formation brute de capital fixe est en baisse marquée de 7,3 %.

Les consommations intermédiaires baissent pour la première fois depuis 2001 : -0,6 % en 2014, après une hausse de 1,9 % en 2013. Les consommations intermédiaires des administrations publiques locales ralentissent à +0,4 %, après +2,9 % en 2013, celles de l'État chutent de 4,4 % après une hausse de +1,7 % en 2013.

Les rémunérations progressent de 1,9 % en 2014 après +1,7 % en 2013. Les rémunérations des administrations publiques locales accélèrent à +3,9 % après +3,2 %, sous l'effet de revalorisations salariales pour les fonctionnaires de catégorie C et de hausses de taux de cotisations employeurs. Les rémunérations des administrations de sécurité sociale continuent d'augmenter sur le même rythme (+2,2 % après +2,1 % en 2013). Pour l'État, les salaires bruts repartent légèrement à la hausse à +0,4 % après -0,5 % l'an dernier, alors que les cotisations employeurs – il s'agit de cotisations principalement imputées, correspondant aux pensions versées aux fonctionnaires d'État – ralentissent

(+1,0 % après +2,4 %). Au total, les rémunérations versées par l'État croissent à un rythme proche de celui de l'an passé (+0,6 % après +0,5 %).

Les intérêts versés diminuent de nouveau, mais plus faiblement qu'en 2013 (-1,7 % après -9,3 % en 2013). L'augmentation de 84,4 Md€ de l'encours de la dette publique entre fin 2013 et fin 2014 est plus que compensé par l'effet de la baisse des taux et de l'inflation (la baisse de l'inflation amoindrit de 0,5 Md€ les intérêts versés sur les titres indexés sur l'inflation).

Les prestations sociales en espèces et en nature ralentissent de 2,4 %, après +2,8 % en 2013. Les prestations en nature accélèrent (+2,8 % après +2,4 %), portées notamment par les produits de santé. Inversement, les prestations en espèces ralentissent à +2,2 % (après +2,9 % en 2013), en particulier les retraites (en l'absence de revalorisation générale des pensions) et les dépenses d'indemnisation chômage.

Dépenses et recettes des administrations publiques

En milliards d'euros

	2012	2013	2014	13/12 (%)	14/13 (%)
Dépenses de fonctionnement*	382,8	389,8	394,7	1,8	1,3
<i>dont consommations intermédiaires*</i>	104,5	106,5	105,9	1,9	-0,6
<i>dont rémunérations</i>	268,5	273,1	278,2	1,7	1,9
Intérêts*	56,7	51,4	50,5	-9,3	-1,7
Prestations sociales	530,0	544,9	557,8	2,8	2,4
Autres transferts et subventions	130,6	132,6	141,8	1,6	6,9
Acquisition nette d'actifs non financiers	86,0	88,4	81,6	2,8	-7,7
<i>dont formation brute de capital fixe</i>	84,5	84,9	78,6	0,4	-7,3
Total des dépenses	1 186,0	1 207,1	1 226,5	1,8	1,6
Ventes et autres recettes	83,0	84,6	85,9	2,0	1,4
Revenus de la propriété	15,0	14,2	15,1	-5,2	5,9
Impôts	581,0	601,4	610,5	3,5	1,5
<i>dont impôts sur les produits et la production</i>	319,6	328,6	336,9	2,8	2,5
<i>dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i>	256,8	269,4	270,0	4,9	0,2
Cotisations sociales effectives	346,1	356,9	366,1	3,1	2,6
Autres recettes**	60,4	63,5	64,1	5,2	0,9
Total des recettes	1 085,6	1 120,7	1 141,6	3,2	1,9
Besoin de financement	-100,4	-86,4	-84,8		

Sources : Insee, DGFIP, DGTrésor, notification de mars 2015.

* Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) sur les intérêts versés.

** Y compris cotisations sociales imputées.

Les autres transferts et subventions accélèrent fortement à +6,9 % soit +9,2 Md€, après une hausse de 1,6 % en 2013. Les subventions sur rémunérations dues au titre du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), comptabilisé pour la première fois en 2014, s'élèvent à 10,2 Md€. Inversement, la contribution de la France à l'Union européenne se replie de 2,6 Md€, notamment en raison de la révision exceptionnelle du Revenu national brut (RNB, qui constitue la principale assiette pour la répartition des contributions au budget européen) intervenue en 2014 au titre des années 2002 et suivantes dans tous les États membres. Cette nouvelle répartition ampute ponctuellement la contribution de la France de 1,6 Md€.

Enfin, les acquisitions nettes d'actifs non financiers – actifs fixes, stocks et terrains – se contractent de 7,7 % en 2014 soit -6,8 Md€ (dont -6,2 Md€ pour la formation de brute de capital fixe), après une hausse de 2,8 % en 2013. La baisse vient principalement des administrations publiques locales (-5,2 Md€) en raison notamment de la fin du cycle électoral municipal et dans une moindre mesure de l'État (-1,5 Md€). Cette dernière baisse est expliquée par de moindres livraisons de matériel militaire par rapport à 2013 (voir encadré sur la comptabilisation des dépenses militaires, en page 4).

Au total les dépenses primaires (hors charge d'intérêt) progressent de 1,8 %, sensiblement plus vite que l'inflation (0,7 %).

Les recettes ralentissent, avec une progression de + 1,9 % contre + 3,2 % en 2013.

Les revenus de la propriété augmentent de +5,9 %. Les dividendes reçus par l'État sont notamment en hausse de 0,8 Md€.

Les impôts sur le revenu et le patrimoine ralentissent nettement à +0,2 % après +4,9 % l'an passé. Les recouvrements de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) augmentent de 0,8 Md€ en raison notamment de l'activité du Service de Traitement des Déclarations Rectificatives (STDR) luttant contre la fraude fiscale. La taxe d'habitation progresse de 0,3 Md€. À l'inverse, la suppression de l'imposition forfaitaire annuelle sur les sociétés ampute l'Impôt sur les sociétés (IS) de 0,6 Md€. L'impôt sur le revenu (y compris le prélèvement sur les revenus des capitaux mobiliers) recule légèrement en 2014 (-0,7 Md€) après une hausse très marquée en 2013 (+5,7 Md€).

La croissance des impôts sur les produits et la production diminue légèrement, à +2,5 % soit +8,2 Md€ contre +2,8 % en 2013. La TVA augmente de 3,8 Md€, en raison de la hausse des taux intervenue au 1^{er} janvier 2014 (passage du taux normal de 19,6 à 20 % et du taux réduit de 7 à 10 %). Plusieurs taxes contribuent également au dynamisme des recettes : la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) augmente de +0,8 Md€, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de +0,7 Md€, la contribution au service public de l'électricité (CSPE) de +0,6 Md€ et les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de +0,6 Md€.

Les recettes de cotisations sociales ralentissent (+2,6 % après +3,1 %). Cette décélération concerne à la fois les cotisations des salariés (+3,4 % après +5,2 %) et des non-salariés (+2,1 % après +4,4 %), alors que la croissance des cotisations employeurs est stable (+2,4 % après +2,3 %). L'année 2014 marque notamment le contrecoup de la fin de l'exonération des cotisations sur les heures supplémentaires intervenue fin 2012.

Capacité ou besoin de financement par sous-secteurs

En milliards d'euros

	2011	2012	2013	2014	2014-2013
État	-91,2	-81,6	-69,8	-74,7	-4,9
Organismes divers d'administration centrale (Odac)	-0,2	-2,6	1	2,9	1,9
Adm. publiques locales (Apul)	-0,7	-3,5	-8,5	-4,5	4,1
Adm. de sécurité sociale (Asso)	-12,9	-12,7	-9,1	-8,6	0,6
TOTAL des administrations publiques	-105,0	-100,4	-86,4	-84,8	1,6

Sources : Insee, DGFIP, DGTrésor, notification de mars 2015.

La légère réduction du besoin de financement des administrations publiques en 2014 est essentiellement imputable aux administrations publiques locales, dont le déficit diminue de 4,1 Md€. Le déficit de l'État se creuse de 4,9 Md€, notamment en raison du deuxième programme d'investissements d'avenir (PIA2) : les organismes divers d'administration centrale (Odac) bénéficient de ce fait de transferts en capital de la part de l'État pour 7,6 Md€, et enregistrent un excédent (+2,9 Md€). Le déficit des administrations de sécurité sociale s'améliore légèrement (-0,6 Md€).

Les recettes de l'État ne progressent plus que de 2,5 Md€ contre +16,5 Md€ l'an passé. Ses dépenses augmentent de 7,5 Md€, dont 7,6 Md€ au titre du deuxième programme investissement d'avenir vers les Odac et 10,2 Md€ de subventions sur les rémunérations pour le CICE.

L'excédent des organismes divers d'administration centrale s'accroît de 1,9 Md€, sous l'effet notamment du PIA2. À l'inverse, le solde des Odac subit le contrecoup de la reprise par l'État en 2013 de la dette de l'Établissement Public de Financement et de Restructuration (EPFR, charge de la défaisance des actifs du Crédit Lyonnais) qui améliorait la capacité de financement des organismes divers d'administration centrale de 4,5 Md€ en 2013.

L'amélioration du solde des administrations publiques locales est principalement liée à la baisse de la formation brute de capital fixe de 4,8 Md€ en 2014, en fin de cycle électoral. Les dépenses de fonctionnement ralentissent également (+3,3 Md€ contre +3,8 Md€ en 2013), principalement pour les consommations intermédiaires (+0,2 Md€ après +1,4 Md€), alors que les rémunérations restent dynamiques (+2,9 Md€ après +2,3 Md€ en 2013). Du côté des recettes, la hausse des impôts de 3,5 Md€ (dont +0,8 Md€ sur la TFPB, +0,7 Md€ sur la CVAE, +0,6 Md€ sur les DMTO et +0,5 Md€ sur la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)) compensent la baisse de 1,2 Md€ des transferts reçus de l'État.

Les recettes d'impôts des administrations de sécurité sociale progressent fortement comme en 2013 (+4,1 Md€ après +4,2 Md€), notamment grâce à l'affectation de 3,0 Md€ de TVA supplémentaires à la Caisse Nationale d'assurance maladie (CNAM). Les cotisations sociales augmentent de 9,1 Md€. Du côté des dépenses, les prestations progressent de 10,0 Md€, dont +7,4 Md€ pour les prestations en espèces. Parmi elles, les retraites du régime général et les retraites complémentaires Agirc/Arrco ralentissent par rapport à 2013 (+2,5 % soit +4,7 Md€ après +3,5 % en 2013), sous l'effet de départs à la retraite moins nombreux et de l'absence de revalorisation des pensions. Les dépenses d'indemnisation chômage de l'Unédic sont également moins dynamiques (+1,6 % soit +0,5 Md€ après +4,5 % en 2013). Les prestations en nature de la CNAM (médicaments et soins de ville) accélèrent à +3,1 % soit +2,3 Md€, contre +2,2 % l'an passé, en raison notamment de l'arrivée du nouveau médicament contre l'hépatite C, le Solvadi.

Du solde d'exécution budgétaire au déficit de l'État en comptabilité nationale

En milliards d'euros

	2011	2012	2013	2014
Solde d'exécution des lois de finances	-90,7	-87,1	-74,9	-85,6
Opérations budgétaires traitées en opérations financières	3,1	7,1	7,6	9,0
Corrections de droits constatés	-1,4	-2,5	-2,5	-0,4
Opérations non budgétaires affectant le besoin de financement	-2,1	0,9	0,0	2,3
Déficit de l'État en comptabilité nationale	-91,2	-81,6	-69,8	-74,7

Sources : Insee, DGFIP, DGTrésor, notification de mars 2015.

En 2014, le solde d'exécution du budget de l'État s'établit à -85,6 Md€ contre un déficit en comptabilité nationale de -74,7 Md€. Cette différence s'explique principalement par les dotations « non consommables » du deuxième programme d'investissements d'avenir pour 3,3 Md€, (qui ne sont pas considérées comme des dépenses en comptabilité nationale) ; la libération de la dernière tranche de la participation de la France au Mécanisme Européen de Stabilité pour 3,3 Md€ (ces deux premières corrections sont incluses dans la ligne « Opérations budgétaires traitées en opérations financières » du tableau ci-dessus) ; la différence entre la charge d'intérêts en comptabilité nationale et en comptabilité budgétaire (intérêts courus non échus, mesure de l'indexation sur l'inflation et étalement des primes et décotes) pour 3,9 Md€ (ligne « Opérations non budgétaires affectant le besoin de financement »).

La comptabilisation des dépenses militaires dans les comptes nationaux

→ À la suite de la décision d'Eurostat du 9 mars 2006, les dépenses militaires de l'État sont comptabilisées depuis 2005 au moment de la livraison des matériels. Avant 2005, elles étaient enregistrées au moment des paiements. Afin de ne pas compter deux fois les dépenses, le montant aujourd'hui enregistré au moment de la livraison d'un matériel est défalqué des versements effectués à ce titre avant le 1^{er} janvier 2005. Dans le même temps, les dépenses budgétaires effectuées au titre de livraisons futures ne sont pas prises en compte. Il en résulte mécaniquement, dans les premières années d'application des nouvelles modalités de comptabilisation, une correction à la baisse du déficit. La correction des dépenses militaires à ce titre conduisait à réduire de 0,1 point de PIB par an le déficit public sur toute la période 2005-2009, ainsi qu'en 2011. En 2010, cette correction s'inversait du fait de livraisons de matériels militaires plus importantes que les paiements : elle dégradait le déficit de 0,1 point de PIB. En 2012 et en 2013, l'effet de la correction est plus faible que les années précédentes : elle améliore le déficit de respectivement 0,03 et 0,02 point de PIB. En 2014, il est plus proche de celui des années 2005-2009 et 2011, en améliorant le solde public de 0,08 point de PIB.

La dette au sens de Maastricht augmente de 2,7 points de PIB

La dette publique au sens de Maastricht (c'est-à-dire la dette brute consolidée en valeur nominale du secteur des administrations publiques) s'élève fin 2014 à 2 037,8 Md€. Elle s'accroît de +84,4 Md€ après +84,3 Md€ en 2013. Elle atteint 95,0 % du PIB fin 2014, après 92,3 % fin 2013. La progression de la dette publique nette est du même ordre : elle s'établit à 86,3 % du PIB, après 83,5 % en 2013.

La contribution de l'État à la dette publique progresse de 74,3 Md€, une variation très proche de son besoin de financement (-74,7 Md€).

La dette des organismes divers d'administration centrale est stable à 22,6 Md€ fin 2014, comme en 2013. La Caisse nationale des autoroutes (CNA) se désendette à hauteur de 1,5 Md€. Les dettes de la CSPE, du FGDR et de la SAGESS augmentent respectivement de +0,5 Md€, +0,4 Md€ et +0,1 Md€. Enfin, l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) s'endette de 0,4 M€ sur 10 ans envers la société Ecomouv suite à la rupture du contrat « Écotaxe ».

La contribution des administrations publiques locales à la dette atteint 188,2 Md€ à la fin 2014 contre 183,3 Md€ fin 2013, soit une hausse de 4,9 Md€ proche de leur besoin de financement (4,5 Md€).

Enfin, la contribution des administrations de sécurité sociale à la dette publique augmente de 5,1 Md€ pour s'établir à 216,8 Md€ fin 2014. Le besoin de financement (-8,6 Md€), significativement plus important que la variation de la dette, est en partie financé par l'achat par l'État de 3,1 Md€ de titres de l'Acoss¹.

Dette des administrations publiques au sens de Maastricht en fin d'année et sa répartition par sous-secteurs

	2011	2012	2013	2014
Ensemble	1 754,4	1 869,2	1 953,4	2 037,8
dont :				
État	1 354,5	1 457,3	1 535,9	1 610,2
Organismes divers d'administration centrale	25,5	24,0	22,6	22,6
Administrations publiques locales	169,6	176,8	183,3	188,2
Administrations de Sécurité sociale	204,7	211,0	211,7	216,8

Sources : Insee, DGFIP, Banque de France, notification de mars 2015.

La dette des administrations publiques est principalement constituée de titres à long terme (OAT, BTAN) émis par l'État. D'autres administrations publiques comme la Cades, l'Unedic ou l'Acoss émettent également des titres négociables. Au cours de l'année 2014, l'encours de titres à long terme a progressé de 80,6 Md€ pour constituer 74,1 % de la dette de Maastricht, après 73,2 % fin 2013. La part des crédits à long terme (13,9 %) est stable et celle des titres à court terme (9,5 %) diminue légèrement en 2014.

¹ L'endettement d'un organisme public auprès d'un autre organisme public n'est pas comptabilisé dans sa contribution à la dette maastrichtienne : c'est donc ici le cas des titres émis Acoss achetés par l'État.

Dette des administrations publiques au sens de Maastricht en fin d'année et sa répartition par instrument

En milliards d'euros

	2011	2012	2013	2014
Ensemble	1 754,4	1 869,2	1 953,4	2 037,8
dont				
Dépôts	37,0	42,0	41,1	40,0
Titres autres qu'actions et participations	1 482,6	1 557,8	1 629,4	1 703,6
<i>Titres à court terme</i>	227,1	192,7	199,6	193,2
<i>Titres à long terme</i>	1 255,4	1 365,1	1 429,8	1 510,4
Crédits	234,8	269,3	282,9	294,1
<i>Crédits à court terme</i>	9,2	9,3	8,1	11,8
<i>Crédits à long terme</i>	225,6	260,0	274,8	282,4

Sources : Insee, DGFIP, Banque de France, notification de mars 2015.

Définition de la dette au sens de Maastricht et éléments de comparaison

La dette au sens du traité de Maastricht est évaluée en **valeur nominale**, définie comme la valeur de remboursement. Ainsi, ni les intérêts courus non échus ni les fluctuations du cours des titres ne sont compris dans l'évaluation des instruments. En revanche, la réévaluation de la valeur de remboursement des obligations indexées sur l'inflation (OATi et CADESi) est prise en compte chaque trimestre.

La dette au sens de Maastricht est **consolidée** : sont donc exclus de la valeur de la dette les éléments de passif d'une administration détenus par une autre administration. Il en est ainsi particulièrement des dépôts mais aussi des titres négociables.

La dette au sens de Maastricht **ne comprend pas l'ensemble des passifs financiers**. En sont exclus les produits financiers dérivés ainsi que les « autres comptes à payer ».

L'ensemble de ces éléments explique la différence entre la dette au sens de Maastricht et le total des passifs publiés par la Banque de France dans le cadre des comptes nationaux.

Éléments complémentaires sur la situation financière des administrations publiques

Fin 2014, la dette nette des administrations publiques s'élève à 1 849,9 Md€ (soit 86,3 % du PIB) en progression de 81,7 Md€ par rapport à 2013, une hausse légèrement inférieure à celle de la dette publique (+ 84,4 Md€). Les mouvements d'actifs sont relativement faibles. La trésorerie de l'État diminue de 2,0 Md€ et les administrations de Sécurité sociale augmentent leur détention de titres à court et à long terme de respectivement 2,8 Md€ et 1,8 Md€. L'État accorde pour 1,4 Md€ de prêts alors que les Odac en remboursent pour 1,4 Md€.

Dette au sens de Maastricht et dette nette

En milliards d'euros

	Dette publique		Dette nette	
	2013	2014	2013	2014
Ensemble	1 953,4	2 037,8	1 768,2	1 849,9
dont :				
<i>État</i>	1 535,9	1 610,2	1 431,9	1 503,9
<i>Organismes divers d'administration centrale</i>	22,6	22,6	4,8	6,5
<i>Administrations publiques locales</i>	183,3	188,2	170,6	175,3
<i>Administrations de Sécurité sociale</i>	211,7	216,8	160,8	161,2

Sources : Insee, DGFIP, Banque de France, notification de mars 2015.

Fin 2014, la valeur des actions cotées et des OPC détenues par les administrations publiques est stable à 223,6 Md€. Les détentions en actions cotées de l'État diminuent de 3,4 Md€ du fait de la baisse des prix des actions détenues. Les détentions en actions cotées des Odac et des administrations de sécurité sociale augmentent respectivement de 1,2 Md€ et 0,9 Md€ et leurs détentions respectives en OPC s'accroissent également de 0,3 Md€ et de 1,6 Md€.

Actions cotées et OPC détenues par les administrations publiques

En milliards d'euros

	2011	2012	2013	2014
Ensemble	186,6	189,0	223,6	223,6
dont :				
État	58,9	49,2	71,9	68,0
Organismes divers d'administration centrale	22,6	26,1	30,9	32,3
Administrations publiques locales	0,4	0,3	0,3	0,2
Administrations de sécurité sociale	104,6	113,4	120,6	123,1

Sources : Insee, DGFIP, Banque de France, notification de mars 2015.

De la dette au sens de Maastricht à la « dette nette » - autres actifs financiers liquides détenus par les administrations publiques

La dette au sens de Maastricht, brute, ne rend compte que d'une partie de la situation financière des administrations publiques.

Pour mieux éclairer cette situation et la soutenabilité des finances publiques, on peut mettre en regard de la dette publique brute, qui représente les passifs, certains actifs financiers détenus par les administrations publiques. Parmi ces actifs, on retient naturellement la trésorerie et les placements à court terme, dont la gestion est intrinsèquement liée à celle de la dette. Dans une perspective de plus long terme, et dans un souci de symétrie eu égard au champ de la dette brute, on considère également les actifs exigibles tels que les crédits et les titres de créances négociables détenues sur des acteurs privés. Ces instruments financiers sont évalués en valeur nominale, comme la dette au sens de Maastricht.

Ainsi, partant de la dette au sens de Maastricht, on construit une « dette publique nette » en retranchant les dépôts (trésorerie), les crédits, et les titres de créance négociables (à leur valeur nominale) que les administrations publiques détiennent sur les autres secteurs de l'économie (sociétés financières et non-financières, ménages, reste du monde etc.). Pour les sous-secteurs des administrations publiques, la dette nette est construite de la même façon, en retranchant à leur contribution à la dette publique brute les mêmes catégories d'actifs, à l'exception des actifs détenus sur d'autres sous-secteurs des administrations publiques.

Par ailleurs, les administrations publiques détiennent également d'autres formes d'actifs financiers, liquides, qui ne sont pas retranchés à la dette brute, et donc ne rentrent pas dans le périmètre de la « dette publique nette ». Ils correspondent à des actions d'entreprises cotées et à des titres d'OPC. La valeur de ces actifs est par nature plus volatile, car très dépendante de l'évolution des marchés boursiers.

Remarque :

→ Le PIB de 2014 utilisé pour les calculs de ratios est estimé à partir de l'évaluation de la campagne des comptes nationaux en cours pour 2013, à laquelle est appliqué le taux de croissance annuel du PIB but (non corrigé des jours ouvrés) issu des résultats détaillés des comptes trimestriels publiés le 26 mars 2015.

Pour en savoir plus :

- Une version abrégée de cette publication est disponible à l'adresse suivante : <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=37>
- Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Prochaine publication : 25 mars 2016